



Coordination Internationale
entre Psychothérapeutes
Psychanalystes
et membres associés s'occupant
de personnes Autistes

260226

COMMUNIQUÉ de La CIPPA et son président, le Professeur Bernard Golse

DÉPASSER LES CLIVAGES

La Haute autorité de Santé (HAS) a récemment actualisé les nouvelles recommandations en matière de prise en charge de l'autisme chez les enfants et les adolescents dans un climat délétère et hostile à la (pédo)psychiatrie entretenu par le délégué interministériel aux troubles du neuro-développement (TND), Mr Étienne Pot.

La Fondation Vallée est aujourd'hui sous le feu des critiques à la suite d'une enquête publiée par l'Express qui dénonce des dérives dans la prise en charge des enfants. Sans préjuger des conclusions qui seront celles des enquêtes initiées, il est impératif de rappeler que de nombreuses alertes sur le fonctionnement de la Fondation avaient déjà été signalées en interne mais aussi auprès des tutelles par le personnel soignant depuis longtemps. La campagne de diffamation et de dénigrement à l'égard de la pédopsychiatrie et de la psychanalyse lancée par Mr Étienne Pot permet ainsi de cacher par un voile d'ignorance la défaillance des tutelles et des contrôles (la HAS venait juste de certifier l'établissement) et l'effondrement continu de la (pédo)psychiatrie de secteur qui est en marche depuis plusieurs années du fait du manque de réactivité des instances politiques concernées comme l'a clairement montré le rapport de la Cour des Comptes de 2023.

Quelles mesures ont en effet été mises en place depuis cette publication ?

La Fondation Vallée connaissait depuis plusieurs années un intérim faute de décisions qui s'imposaient pourtant urgemment.

De la même manière, nombre de CMP fonctionnent aujourd'hui sans chef de service voire sans pédopsychiatre.

Dans ce climat, la HAS a publié le 12 février 2026 ses nouvelles recommandations de bonnes pratiques en matière de troubles du spectre autistique.

Comme attendu, la psychanalyse y est désormais qualifiée « d'intervention non recommandée » dans l'objectif « d'agir sur les trajectoires développementales » c'est-à-dire dans le champ de l'autisme.

CIPPA

Maison des Associations - 22 rue de la Saïda 75015 PARIS
SIRET : 528 432 420 00024 - APE : 9499Z
Cippautisme.com - admicippa@gmail.com

L'ensemble des professionnels correctement formés est actuellement favorable au diagnostic précoce si ce n'est précocissime : aucun d'entre eux ne s'oppose évidemment à poser un diagnostic avant l'âge de 7 ans !

Comme nous le rappelons dans chacune de nos communications, si la psychanalyse a pu avoir, autrefois, la prétention de guérir l'autisme, tel n'est plus le cas aujourd'hui. D'ailleurs, aucune approche quelle qu'elle soit (neuroscientifique, comportementale, rééducative, éducative ...) ne peut avoir cette prétention aujourd'hui.

En revanche, l'efficacité de la psychanalyse est désormais largement prouvée scientifiquement sur les comorbidités psychiques associées à l'autisme (anxiété et dépression par exemple) qui sont, selon les travaux de la HAS elle-même, très souvent présentes.

De ce fait, on ne comprend pas pourquoi au sein de prises en charge multidimensionnelles qui doivent être la règle, les enfants autistes devraient être privés de soins psychiques seuls à même d'atténuer leurs souffrances, de leur faire profiter au mieux des autres approches et de leur permettre de reprendre leur développement cognitif.

Au profit d'une position purement idéologique, l'amélioration concrète de la vie des personnes autistes et de leurs familles est bel et bien sacrifiée. De recommandations en recommandations, finalement rien ne change jamais réellement pour eux...

Les approches psychodynamiques ne sont que le bouc émissaire de l'échec patent des politiques mises en place depuis des décennies.

Les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) sont clairement en échec comme cela était malheureusement prévisible faute d'articulation véritable entre le sanitaire et le médico-social.

Le diagnostic est par essence de la responsabilité du sanitaire et il commande l'orientation et le choix du dispositif thérapeutique.

Compte tenu des comorbidités pédopsychiatriques très régulièrement associées aux troubles autistiques, tout ceci impose en effet un diagnostic initial très rigoureux et fin qui ne peut être effectué que par des cliniciens expérimentés.

C'est pourquoi les PCO devraient impérativement être placées sous la responsabilité des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.

Au lieu de cela, les moyens sont dispersés ce qui fragilise encore davantage la pédopsychiatrie et la prise en charge précoce des TND.

Trois points nous semblent essentiels à la lecture des recommandations et de l'argumentaire qui les accompagne.

- Tout d'abord, la vie psychique des personnes autistes semble totalement ignorée au profit d'une vision de l'enfant autiste en tant que simple mosaïque de fonctions comportementales à rééduquer. La prise en compte globale de la personne, de ses interactions et de ses souffrances psychiques est purement et simplement oubliée.
- Par ailleurs, la contradiction entre ces deux documents traduit de fait la volonté de nier les fréquentes comorbidités qui accompagnent les fonctionnements autistiques à tous les âges de la vie. En effet, alors que l'association des troubles du spectre autistique (TSA) à différents troubles psychiatriques est la règle plutôt que l'exception comme l'affirme l'argumentaire, ceci rend indispensable le recours au soin psychique.
- Enfin, nous ne pouvons souscrire au fait de réduire les parents au seul rôle de rééducateurs et de médiateurs en les spoliant ainsi de leur humanité et de leur spontanéité, ce qui ne peut profiter ni à l'enfant autiste ni à l'ensemble de sa famille.

A l'heure où la pédopsychiatrie se délite chaque jour un peu plus et où une politique de l'enfance ambitieuse répondant aux besoins de tous les enfants demeure un idéal lointain, il est temps de dépasser les clivages idéologiques pour enfin apporter des réponses authentiques aux besoins et à la souffrance des enfants et de leurs familles.

CIPPA

Maison des Associations - 22 rue de la Saïda 75015 PARIS
SIRET : 528 432 420 00024 - APE : 9499Z
Cippautisme.com - admicippa@gmail.com